

Vivre à

COBONNE

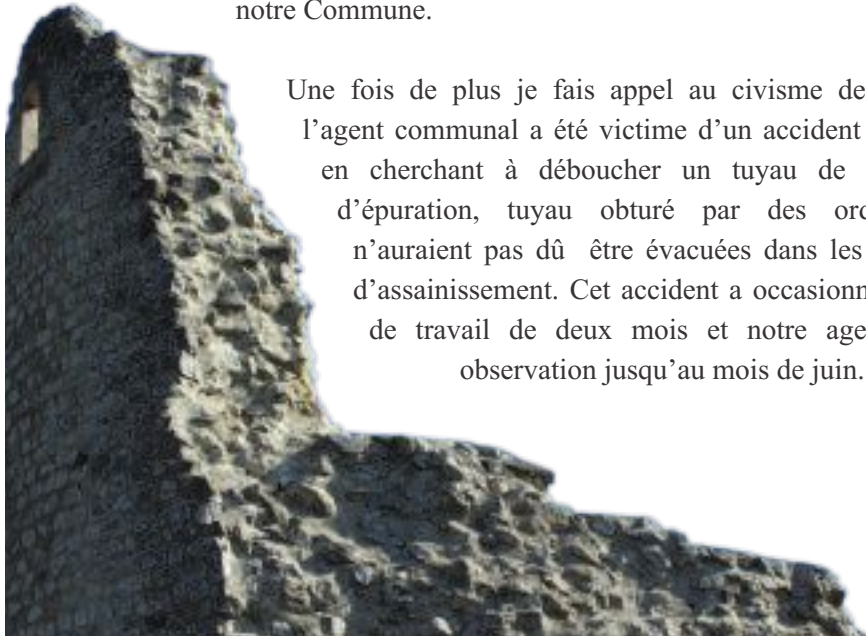
JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE COBONNE - N°83 AVRIL 2012

Le travail de ce trimestre a été consacré pour partie à la gestion de l'eau potable : alimentation et assainissement. Vous recevrez bientôt le règlement de ces deux services qui fixent leurs modalités et auxquels vous devrez vous référer.

Page 3 de ce nouveau numéro de *Vivre à Cobonne* vous trouverez les nouveaux tarifs de l'eau et la réglementation pour la mise en service des compteurs.

En outre, vous devez savoir que la nappe du forage des Bourbous est toujours en observation afin d'estimer si elle peut assurer la ressource en eau de notre Commune.

Une fois de plus je fais appel au civisme de chacun : l'agent communal a été victime d'un accident du travail en cherchant à déboucher un tuyau de la station d'épuration, tuyau obturé par des ordures qui n'auraient pas dû être évacuées dans les conduites d'assainissement. Cet accident a occasionné un arrêt de travail de deux mois et notre agent est en observation jusqu'au mois de juin.



Comptes-rendus du Conseil municipal en pages centrales

Le point sur l'Eau p. 3

Séjour en Camargue p. 4 et 5

Convention entre la Commune de Cobonne et l'association Familles rurales de la Gervanne p. 6

Vie associative et culturelle p. 7

État-civil p. 7

Informations pratiques p. 8

Comme nous vous l'avions annoncé précédemment, le système de stockage des ordures et autres déchets va être modifié. Des containers semi-enterrés vont remplacer les bacs actuels. Leur ouverture sera réduite afin d'éviter qu'on y introduise les objets qui doivent être portés aux déchetteries de Beaufort ou d'Eurre.

L'emplacement sera le même. Ce changement nécessitera quelques aménagements et l'abri-bus sera vraisemblablement démoli.

Comme au début de chaque année, les préoccupations se sont également tournées vers les travaux à réaliser en 2012.

Voirie : entretiens des communaux

Patrimoine : rejointoiement d'une partie de la herse, électrification de la cloche, rénovation de la salle de classe et restauration du soubassement de la salle communale.

Le portail de l'école communale a été sécurisé pour éviter que les enfants ne sortent subrepticement.

Les élections présidentielles ont lieu les 22 avril et 6 mai, les élections législatives le 10 juin et le 17 juin. Je rappelle que voter est un droit et un devoir, que beaucoup de pays n'en jouissent pas et que les mouvements féministes se sont battus pour obtenir que les femmes aient les mêmes droits que les hommes.

Michelle Gascoin

✂ Le point sur l'Eau...

Le précédent numéro de *Vivre à Cobonne* vous avait informés que le Conseil municipal avait dû mettre en place une nouvelle tarification de l'eau, l'État et l'Agence de l'eau, autorités de tutelle, faisant désormais obligation aux communes d'abandonner le système de paiement au forfait et de facturer au mètre cube l'eau consommée.

À partir du 1^{er} janvier, les Cobonnois vont donc payer l'eau selon leur consommation réelle.

Un nouveau tarif de l'eau a donc été établi avec le souci que les nouveaux prix soient les plus équitables, qu'ils n'engendrent pas des différences considérables et que la Commune trouve des rentrées financières équivalentes qui lui permettent de financer les travaux nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement du réseau d'eau. Le Conseil a institué un tarif dégressif pour ne pas pénaliser ceux qui utilisent pour leurs travaux des quantités d'eau très importantes (en particulier les agriculteurs). Certes les premiers mètres cubes sont les plus coûteux mais ceux qui consomment peu d'eau n'acquitteront plus le prix d'une concession de 120 m³.

À l'unanimité, le Conseil a voté les tarifs suivants :

L'abonnement demeure fixé à **41 euros**.

Jusqu'à **25 m³**, le m³ d'eau est facturé **2 euros**.

De **26 m³ à 100m³**, le m³ d'eau est facturé **1,30 euros**.

De **101 m³ à 600 m³**, le m³ d'eau est facturé **0, 60 euro**.

À partir de **601 m³**, le m³ d'eau est facturé **0, 40 euro**.

Ce tarif est révisable chaque année. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Le changement de tarification a nécessité que soit rédigé un « Règlement de l'eau », identique pour tout le territoire national, qui sera distribué à chaque abonné avec la prochaine facture et qui rappellera ses droits et ses obligations.

Les frais de fermeture et ceux de réouverture d'un compteur d'eau (déjà existant) seront désormais facturés l'un et l'autre 125 euros. Toutefois, si la fermeture et la réouverture sont effectuées dans la même journée, les deux services seront gratuits.

Enfin la Commune procède au remplacement des anciens compteurs d'eau ; les nouveaux compteurs installés seront relevés par télémetrie et sont remplacés en priorité ceux dont l'accès était peu commode.



✚ Séjour en Camargue

Grâce à l'argent que la maouche a rapporté mais aussi à celui donné par la Mairie, les parents et le Conseil général, nous avons pu partir en Camargue. Le premier jour nous avons pris le car pour ensuite nous arrêter au musée de l'Arles antique. Puis, après avoir vu le bac du Sauvage fonctionner, nous sommes allés au Mas de Pin Fourcat visiter les lieux où nous allions dormir et manger. Le centre est entouré de marais et de sansouïres où chevaux et taureaux vivent toute l'année. Il y avait beaucoup d'oiseaux sauvages : sur toute la semaine, nous en avons vu environ 50 espèces différentes !

Nous sommes allés au bord de la mer : les grands ont même fait les 8 kms du retour à pied. Nous avons rencontré un ornithologue au parc ornithologique de Pont de Gau puis visité les Saintes-Maries de la Mer. Nous sommes allés au milieu des taureaux avec un manadier. Nous nous sommes régalez. Nous n'avons pas fini de parler de tout ce que nous avons vu et fait pendant ce séjour !

Merci à tous ceux qui nous ont aidé à partir en Camargue !



Les écoliers cobonnois





Dessin d'Alice Lantheaume

⌘ Convention entre la Commune de Cobonne et l'association Familles rurales de la Gervanne.



Le Conseil a adopté à l'unanimité une délibération autorisant Mme le Maire à signer une convention entre la Commune de Cobonne et l'association *Les Familles Rurales de la Gervanne*, laquelle assure une mission de service aux personnes dans les domaines suivants :

Rencontres intergénérationnelles un mercredi par mois où seront proposées des activités à effectuer « en famille » (par exemple entre grands-parents et petits-enfants), telles que travaux manuels, cuisine, balades aux beaux jours.

Centre de loisirs pour accueillir et occuper, pendant les vacances scolaires, de 9 h à 17 h 30, les enfants âgés de 3 ans et demi jusqu'à douze ans.

Pour que des Cobonnois puissent bénéficier de ces activités, la Commune s'engage à verser à l'association une participation financière se montant à 30 euros pour les rencontres intergénérationnelles et 50 euros pour le centre de loisirs.

En outre, la Commune mettra ponctuellement à la disposition de l'association la salle polyvalente de la mairie et la cour attenante.

Les activités encadrées par l'association seront hébergées à titre gracieux.

✂ Vie associative et culturelle

La fête de l'école communale, organisée par les parents d'élèves, a été un franc succès et a permis le financement partiel du séjour des enfants en Camargue du 26 mars au 30 mars.



Le concert organisé par la Mairie a réuni une trentaine de personnes qui ont pu entendre des textes chantés et accompagnés d'une guitare et d'une contrebasse.

✂ État-civil

Il nous a quittés...

Robert Gaudin, né le 28 avril 1920 à La Chaudière, mort le 3 janvier 2012 à Montclar sur Gervanne. Ses obsèques ont été célébrées en l'église d'Aouste. Robert Gaudin avait été élu conseiller municipal dès 1945 ; 1^{er} adjoint de 1947 à 1977, il avait été maire de Cobonne de 1977 à 1989.

Nous présentons à la famille de Robert Gaudin toutes nos condoléances et nous l'assurons de notre soutien.

Bienvenue à ...

- Emma Heer, le 16 septembre 2011.
- Alicia Gaudin, le 20 novembre 2011.
- Léa Bernard, le 21 janvier 2012.
- Makou Suarez Samama, le 27 janvier 2012.
- Dario Tziboulsky Laude, le 6 avril 2012.

Tous nos meilleurs vœux à chacun.



📌 Informations pratiques

Mairie de Cobonne
Le Village
26400 COBONNE
France



Numéro de téléphone de la mairie : 04 75 25 24 77
Numéro de télécopie : 04 75 25 19 63
Adresse électronique de la mairie : mairiecobonne@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture de la mairie de Cobonne

- Le mardi de 13 h à 17 h
- Le vendredi de 10 h à 12 h
- Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10 h à 12 h

L'équipe administrative de Cobonne

Maire de Cobonne	<i>Michelle GASCOIN</i>
Secrétaire de mairie	<i>Sylvie MOUYON</i>
Agent communal	<i>François PATUREL</i>
Chargée de la cantine	<i>Lydie BARNIER</i>

Numéros d'urgence

S.A.M.U.	15
POLICE SECOURS	17
POMPIERS	18
Appel d'Urgence Européen	112
S.O.S. Médecins	08 20 33 24 24
Service des eaux	04 75 25 24 06

Horaires des déchetteries à partir du 2 mai 2012

Beaufort sur Gervanne : mardi et mercredi de 8 h à 12 h, samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 30.

Eurre : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 18 h, mardi et jeudi de 13 h 30 à 18 h.

Toutes les déchetteries de la C.C.V.D. sont accessibles à sa population.